

A man in a dark suit, white shirt, and dark tie is looking down with a somber expression. He is framed by a large, circular bamboo hoop. A hand in a dark suit sleeve is visible on the left, holding the top of the hoop. The background is a warm, textured brown with diagonal lines.

**Le
HARCÈLEMENT
sous toutes ses
tendances...**



Sujets traités

- Qu'est-ce que le harcèlement psychologique au travail?
- Qu'est-ce que le harcèlement psychologique à la maison?
- Harcèlement sexuel
- Quelques manifestations de harcèlement
- Les droits de gestions et conditions normales au travail
- La prévention
- Les pratiques d'une bonne gestion
- Que faire en cas d'harcèlement?
- Les effets psychologiques
- Comment vous protéger?



Qu'est-ce que le harcèlement psychologique au travail?

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes qui réunit ces quatre critères :

- ils sont répétés;
- ils sont hostiles ou non désirés;
- ils portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique;
- ils entraînent un milieu de travail néfaste.



Qu'est-ce que le harcèlement psychologique à la maison?

- Abus de pouvoir
- Mots qui détruisent l'estime de soi
- Une méthode pour écraser l'autre
- Menace physique ou psychologique
- Conséquences abusives
- Non écoute



Une conduite vexatoire

- C'est une conduite humiliante ou abusive qui blesse la personne dans son amour-propre ou lui cause du tourment.
- C'est aussi un comportement qui dépasse ce que la personne estime être correct et raisonnable dans l'accomplissement de son travail.
- Le harcèlement peut provenir, entre autres, d'un supérieur, d'un collègue, d'un groupe de collègues, d'un client, d'un fournisseur...



Le harcèlement sexuel

- Regard intimidant
- Allusion subjective
- Invitation fortuite
- Touché, caresse, frôlement
- Des gestes et des paroles vulgaires
- Abus de pouvoir



Quelques manifestations de harcèlement

- Faire des remarques grossières, dégradantes ou offensantes.
- Poser des gestes d'intimidation, de représailles.
- Déconsidérer la personne : répandre des rumeurs, la ridiculiser, l'humilier, mettre en cause ses convictions ou sa vie privée, l'injurier ou la harceler sexuellement.
- Discréditer la personne : l'obliger à réaliser des tâches dévalorisantes ou inférieures à ses compétences, simuler des fautes professionnelles.
- Empêcher la personne de s'exprimer : hurler, la menacer, l'interrompre sans cesse, lui interdire de parler aux autres.
- Isoler la personne : ne plus lui parler du tout, nier sa présence, l'éloigner.
- Déstabiliser la personne : se moquer de ses convictions, de ses goûts et de ses choix politiques.



Quelques manifestations de harcèlement (1 de 2)

- Faire des remarques grossières, dégradantes ou offensantes.
- Poser des gestes d'intimidation, de représailles.
- Déconsidérer la personne : répandre des rumeurs, la ridiculiser, l'humilier, mettre en cause ses convictions ou sa vie privée, l'injurier ou la harceler sexuellement.
- Discréditer la personne : l'obliger à réaliser des tâches dévalorisantes ou inférieures à ses compétences, simuler des fautes professionnelles.



Quelques manifestations de harcèlement (2 de 2)

- Empêcher la personne de s'exprimer : hurler, la menacer, l'interrompre sans cesse, lui interdire de parler aux autres.
- Isoler la personne : ne plus lui parler du tout, nier sa présence, l'éloigner.
- Déstabiliser la personne : se moquer de ses convictions, de ses goûts et de ses choix politiques.



Les droits de gestion

- Le harcèlement psychologique ne doit pas être confondu avec l'exercice normal des droits de gestion de l'employeur, notamment de son droit de répartition des tâches et de son droit d'imposer des mesures disciplinaires.
- Dans la mesure où l'employeur n'exerce pas ces droits de façon abusive ou discriminatoire, ses actions ne constituent pas du harcèlement psychologique.



La prévention

La prévention dans l'entreprise demeure le meilleur moyen pour contrer le harcèlement psychologique. La responsabilité de l'employeur est de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et pour faire cesser une telle conduite lorsqu'elle est portée à sa connaissance.



Les pratiques de saine gestion

- Favoriser une communication interpersonnelle respectueuse.
- Gérer les membres de son personnel avec équité.
- Faire une gestion précoce et appropriée des conflits, ne pas laisser la situation se détériorer.
- Définir clairement les responsabilités et les tâches de chacun.
- Instaurer un mécanisme connu, efficace, crédible et adapté à la réalité de son entreprise pour permettre à la personne de révéler, en toute discrétion, un cas de harcèlement.
- Recourir, dans certains cas, à des ressources spécialisées pour aider à faire cesser une situation de harcèlement psychologique et en prévenir d'autres.



Que faire en cas d'harcèlement?

- Parler du problème vécu avec un proche, une personne de confiance. Ne pas rester isolé;
- Exprimer très clairement à l'auteur du comportement non désiré sa volonté que cela cesse immédiatement;
- Vérifier à l'intérieur de l'entreprise s'il existe un mécanisme permettant de rapporter en toute discrétion le comportement non désiré;
- Porter la situation à l'attention de l'employeur qui doit mettre fin à cette conduite en apportant des mesures appropriées.



Les effets psychologiques du harcèlement chez l'être humain (1 de 2)

- Peur
- Insécurité
- Perte de confiance en ses moyens
- Diminution de l'estime de soi
- On pense que nous sommes dans le tort
- On a l'impression que les gestionnaires se concertent entre eux, voire une forme de paranoïa
- On se méfie de tout le monde



Les effets psychologiques du harcèlement chez l'être humain (2 de 2)

- La productivité diminue
- La créativité ne se manifeste plus
- Une difficulté à rendre à terme ses mandats
- L'intérêt n'y est plus
- La fatigue s'instaure
- Les pensées sont confuses
- Le malaise face aux autres employés est apparent
- Les malaises physiques commencent à apparaître



Comment se protéger? 1 de 2)

- Apprendre à vous respecter
- Être transparent
- Émettre votre opinion sans l'imposer
- Être à l'affût des changements dans l'entreprise
- Respecter les horaires exigés



Comment se protéger? (2 de 2)

- Ne jalouser ou envier personne
- Être gentil ne veut pas dire être «têteux»!
- Faire ce qu'on vous demande, et si on abuse de vous, dites-le à qui de droit immédiatement!
- Observer de quelle façon on traite les autres employés
- Si vous remarquez du harcèlement fait aux autres, n'hésitez pas à aviser qui de droit

A man in a dark suit and tie is looking down with a somber expression. He is framed by a large, circular bamboo hoop. A hand in a dark suit sleeve is visible on the left, holding the top of the hoop. The background is a warm, textured brown.

**Le
HARCÈLEMENT
sous toutes ses
tendances...**